



Health innovation that matters

Politique d'intégrité commerciale, Monde

Date de publication : 1er janvier 2020

Dernière mise à jour : 30 décembre 2022

Policy #	EI001	Audience	Global
Issue date:	1 Jan 2020 (last update: 30 Dec 2022)	Approver	Chief E&I Officer; General Counsel

1.0 Objet

Chez LivaNova, nous agissons avec intégrité, car nous pensons que l'intégrité est le fondement de la confiance. La confiance est l'un de nos atouts les plus précieux et l'un des plus fragiles. Nous ne commettons ni ne nous impliquons dans des actes de corruption ou des comportements frauduleux. Nous évitons tout comportement susceptible de créer l'apparence d'une irrégularité qui pourrait entraîner une perte de confiance, d'intégrité et/ou de réputation.

Nous voulons réussir grâce à la qualité et aux performances des produits et services que nous fournissons et non parce que la décision d'achat a été influencée d'une autre manière. Au cœur de nos valeurs, nous maintenons notre engagement envers la qualité et l'intégrité dans tout ce que nous faisons.

Nous sommes fiers de l'honnêteté, de la transparence et de l'intégrité de l'entreprise pour laquelle nous travaillons et des entreprises avec lesquelles nous choisissons de travailler.

L'objectif de la présente politique (la « Politique ») est de définir les normes de conformité de LivaNova (ou la « Société ») en ce qui concerne la manière dont nous nous comportons. Il s'agit d'une politique principale qui fournit des directives et des principes généraux concernant les domaines clés du risque de conformité pour LivaNova ; toutefois, il existe plusieurs autres sous-politiques, procédures et documents d'orientation référencés tout au long de ce document, que vous devrez consulter pour obtenir des directives plus détaillées.

2.0 Champ d'application

La présente Politique s'applique à tous les employés, contractants et partenaires commerciaux de LivaNova travaillant pour nous dans toute fonction, unité commerciale et région.

LivaNova mène ses activités à l'échelle mondiale et nous sommes soumis aux lois internationales ainsi qu'aux lois nationales ou locales de chaque pays où nous opérons. Si les lois, réglementations ou normes locales sont plus strictes que celles de la présente Politique, vous devez toujours suivre la règle la plus stricte.

3.0 Responsabilités

3.1 Éthique et intégrité

Responsabilité :

- 3.1.1. Mettre en œuvre et maintenir cette Politique ;
- 3.1.2. Sensibiliser et éduquer à la présente Politique ;
- 3.1.3. En coordination avec le département Juridique, fournir des conseils ad hoc et une expertise en la matière aux fonctions commerciales et d'entreprise sur des projets, des processus et des initiatives commerciaux

afin d'évaluer le risque d'intégrité commerciale et de recommander des actions d'atténuation des risques, le cas échéant ;

- 3.1.4. En coordination avec le département Juridique, enquêter sur les allégations de non-respect de la présente Politique et, le cas échéant, recommander des mesures correctives.

3.2 Tous les employés, contractants et partenaires commerciaux de LivaNova

Responsabilité :

- 3.2.1. Se familiariser à la présente Politique et la respecter ;
- 3.2.2. Suivre toutes les formations en intégrité commerciale requises pour leurs responsabilités professionnelles ;
- 3.2.3. Demander des conseils aux départements Éthique et Intégrité et Juridique nécessaires pour des projets, des processus et des initiatives commerciaux afin de comprendre l'exposition au risque d'intégrité commerciale et les actions d'atténuation recommandées, le cas échéant ;
- 3.2.4. Soumettre toute question, tout problème ou toute préoccupation en matière d'intégrité commerciale au département Éthique et Intégrité ou Juridique ;
- 3.2.5. Signaler toute violation potentielle de la présente Politique par le biais des canaux de signalement de la Société conformément à la [Politique de signalement et de protection contre les représailles de LivaNova](#) ;
- 3.2.6. Mettre en œuvre des révisions de processus et des actions correctives comme requis et recommandé par le département Éthique et Intégrité ou Juridique pour atténuer les risques.

4.0 Termes clés et définitions

Veillez consulter le *Glossaire d'Éthique et Intégrité de LivaNova* ou demandez à votre Ethics & Integrity business partner.

5.0 Déclarations sur la politique

5.1. Règles de base

Les employés, contractants et partenaires commerciaux de LivaNova

- Doivent toujours agir avec intégrité, légalement et en conformité avec les règles, réglementations, codes et normes applicables ;
- Doivent comprendre l'impact que leurs actions et décisions peuvent avoir sur les personnes et les entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les conséquences en matière de perception et de réputation ;
- Ne doivent pas opérer, encourager ou permettre à d'autres personnes d'opérer d'une manière considérée comme illégale, contraire à l'éthique ou préjudiciable à notre réputation ;
- Ne doivent pas s'engager ou s'impliquer dans toute forme de comportement corrompu ou frauduleux, que ce soit directement ou indirectement par le biais d'intermédiaires, tels que des distributeurs, des agents, des

représentants commerciaux, des consultants, des agences de voyages ou tout autre type de partenaire commercial ;

- Ne doivent pas chercher à influencer les autres en offrant, en payant, en fournissant, en demandant ou en recevant des pots-de-vin, des dessous-de-table ou des paiements de facilitation, directement ou indirectement ;
- Ne doivent pas – directement ou indirectement par le biais d’intermédiaires – offrir, payer, fournir, demander ou recevoir quoi que ce soit de valeur (en espèces, en équivalent d’espèces ou en nature) à/d’un tiers, y compris, mais sans s’y limiter, les professionnels de santé, les organisations de soins de santé, les patients/soignants/groupes de patients, les fonctionnaires ou les intermédiaires commerciaux pour obtenir ou conserver un marché ou obtenir un avantage indu ;
- Doivent demander l’avis du département Éthique et Intégrité ou Juridique pour obtenir des conseils avant de poursuivre, chaque fois qu’il y a un doute que le fait d’offrir, de payer, de demander ou de recevoir quelque chose de valeur à/d’un tiers pourrait constituer un pot-de-vin ou être considéré comme un échange inapproprié.

5.2. Corruption

Ce que cela signifie

Un pot-de-vin est tout objet de valeur offert, donné, demandé ou reçu (directement ou indirectement), dans le but d’influencer une action ou d’obtenir un avantage commercial indu. Un pot-de-vin peut être autre que de l’argent liquide et peut inclure des voyages, l’utilisation personnelle des biens de l’entreprise, des parrainages, des dons, des faveurs ou des offres d’emploi. Il s’agit toujours d’une violation de la présente Politique, même si le pot-de-vin n’est finalement pas payé ou s’il n’aboutit pas. Il n’existe aucun seuil monétaire à la corruption (c’est-à-dire que la valeur de l’activité de corruption n’est pas pertinente).

Pourquoi c’est important

Nous sommes soumis à des lois qui interdisent la corruption. La corruption expose la Société et les personnes impliquées à des sanctions importantes (y compris des poursuites pénales). Cela augmente le coût des affaires et peut causer des dommages substantiels à LivaNova et à ses victimes.

Un pot-de-vin reste un pot-de-vin, même s’il est versé indirectement (c’est-à-dire par l’intermédiaire d’un tiers, tel qu’un consultant ou un distributeur). Nous ne pouvons pas demander à quelqu’un d’autre de faire quelque chose que nous ne pouvons pas faire légalement nous-mêmes.

Comment nous procédons

Notre règle est simple. Nous n'offrons, ne donnons, n'exigeons ou n'acceptons aucune chose de valeur ni incitation financière (aussi minime soit-elle) à ou de la part d'une personne dans le but d'obtenir un avantage. Peu importe la situation, la personne concernée ou la valeur. Nous ne demandons jamais à des tiers de le faire en notre nom.

Nous n'effectuons pas de paiements de facilitation.

Toutefois, dans le cas très limité d'un scénario d'urgence où un paiement doit être effectué en raison d'une menace directe et imminente d'atteinte à la sécurité ou au bien-être de personnes et où il n'existe aucune autre alternative, un tel paiement peut être envisagé à condition qu'il soit approuvé par le responsable du département Éthique et Intégrité avant toute transaction ou – lorsque la nature de l'urgence ne permet pas une approbation préalable – signalé au responsable du département Éthique et Intégrité dès que la ou les personne(s) est/sont en sécurité.

N'oubliez pas, cependant, que ces scénarios restent des circonstances très rares et exceptionnelles et que la règle générale est que les paiements de facilitation ne sont pas autorisés.

5.3. Avantages – Cadeaux et divertissements

Ce que cela signifie

Un avantage est quelque chose de valeur qui est donné ou reçu, mais qui n'est pas payé par le bénéficiaire. Les avantages peuvent être des cadeaux, des repas, des divertissements, des voyages avec hébergement ou d'autres contributions, telles que l'offre d'un emploi ou d'une opportunité au sein de l'entreprise à un membre de la famille d'une autre partie.

Pourquoi c'est important

Les avantages peuvent être perçus comme influençant indûment les décisions commerciales et peuvent être considérés comme des pots-de-vin. La perception que nous fournissons ou acceptons des avantages contraires à l'éthique érode la confiance de nos employés, clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

Comment nous procédons

Certains avantages modestes peuvent être fournis si :

- L'avantage est autorisé par les lois et réglementations locales ou par le code de conduite/pratique applicable ;
- L'avantage est autorisé par les politiques et procédures de LivaNova ;
- L'octroi de l'avantage n'enfreint pas les politiques et procédures internes du bénéficiaire ;

Un paiement de facilitation est un paiement non officiel effectué pour accélérer des actions administratives de routine, mais sans en altérer le résultat. On les appelle parfois aussi « Dessous-de-table » ou « Paiement d'accélération ».

- L'avantage est donné ou reçu de manière transparente et de bonne foi, sans condition implicite ni attente de contrepartie ;
- L'avantage a un but commercial légitime ;
- L'avantage est de bon goût, approprié et conforme aux normes de courtoisie professionnelle généralement acceptées et à nos politiques et procédures ; et
- La nature, la valeur et la fréquence doivent être adaptées aux circonstances dans lesquelles il est donné et à la fonction ou au rôle du destinataire.

Si le destinataire exerce une influence directe ou indirecte sur une décision commerciale anticipée ou en attente qui aura un impact sur les intérêts de la Société¹ ou si le destinataire est un professionnel de santé ou un fonctionnaire public, une prudence particulière doit être exercée.

Veuillez-vous référer aux documents guide de LivaNova [Politique mondiale relative aux interactions avec les professionnels de santé](#), [Comment offrir des cadeaux et marques d'hospitalité aux professionnels de santé](#) et [Comment offrir des cadeaux et marques d'hospitalité à des tiers non-professionnels de santé](#) pour plus de détails sur les limites et les exigences applicables à la fourniture de cadeaux et avantages à un partenaire commercial, ainsi qu'à la [SOP mondiale relative à l'examen et la gestion des conflits d'intérêts](#) de LivaNova pour savoir quoi faire si vous recevez ou souhaitez/attendez de recevoir un cadeau ou un avantage d'un partenaire commercial.

Les fonctionnaires publics, qu'ils soient nationaux ou étrangers, comprennent :

- *les fonctionnaires élus, nommés ou honoraires ;*
- *les employés d'entreprises publiques ou de tout département, de toute agence ou de toute autorité de réglementation ;*
- *les employés d'une organisation internationale comme les Nations Unies, la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international ;*
- *les membres d'une famille royale ; un parti politique, les représentants d'un parti ou les candidats à une fonction politique ;*
- *les personnes qui détiennent ou exercent les fonctions d'une nomination, d'un mandat ou d'un poste créé par coutume ou convention, y compris certains membres de familles royales et certains chefs tribaux ;*
- *les policiers ; et*
- *les enfants ou autres proches d'un fonctionnaire public.*

Si vous avez des doutes sur le fait qu'une personne soit un fonctionnaire ou qu'une entité soit une entreprise publique, vous devez consulter le département Éthique et intégrité ou Juridique.

5.4. Sponsorings, dons et subventions

Ce que cela signifie

¹ Par exemple, assister à une fête de Noël offerte par un fournisseur alors que des négociations contractuelles ou une demande de propositions sont en cours ne serait pas considéré comme approprié car vous, le bénéficiaire de l'avantage, pouvez avoir une influence sur les décisions commerciales à venir concernant ce contrat ou cette demande de propositions. Cependant, un repas d'affaires avec un partenaire commercial existant où la partie qui se voit offrir le repas n'a aucune influence directe ou indirecte sur une décision commerciale anticipée ou en cours, ne serait pas inapproprié, à condition qu'il réponde aux exigences de LivaNova sur [l'examen des conflits d'intérêts \(voir Cadeaux reçus\)](#)

Les sponsorings sont un moyen pour LivaNova de renforcer et de promouvoir sa marque d'entreprise tout en apportant un soutien philanthropique et communautaire. Ces sponsorings comprennent une contribution de toute valeur à un événement, une organisation ou une institution détenue ou gérée par un tiers. En cas de sponsoring, LivaNova s'attend à recevoir une certaine valeur commerciale en retour par le biais de droits de marque, de marketing ou de publicité.

Les dons et subventions sont un moyen pour LivaNova de contribuer à des causes louables qui reflètent notre position en tant qu'entreprise citoyenne responsable. Le bénéficiaire peut être une organisation caritative ou autre organisation et le don ou la subvention peut être un avantage financier ou en nature. LivaNova ne reçoit généralement pas d'avantages identifiables associés à une évaluation du retour sur investissement pour ces activités.

Pourquoi c'est important

Les sponsorings, dons et subventions peuvent créer des problèmes s'ils sont faits pour influencer de manière inappropriée les décisions commerciales ou s'ils sont accordés avec des conditions implicites. Ils peuvent être perçus comme des formes de corruption (par exemple, le « sponsoring » ou le « don » à ce qui semble être un tiers indépendant, mais qui est en réalité lié à un client, à un fournisseur, à un professionnel de santé ou à des personnes associées).

Les sponsorings ou dons et subventions impliquant des Professionnels de santé et des Organisations de santé peuvent être soumis à des règles supplémentaires. Veuillez vérifier les procédures associées pour connaître le processus et les exigences à respecter.

Comment nous procédons

Tout sponsoring commercial, tout don ou toute subvention doit :

- Ne pas être offert(e) ou accordé(e) avec des conditions implicites ou pour influencer de manière inappropriée des décisions commerciales ou obtenir des faveurs ;
- Être transparent(e) et documenté(e) afin d'identifier clairement le destinataire, la valeur et l'objectif ; et
- Passer par un processus d'examen approuvé ;
- Être justifié(e) par un objectif commercial légitime.

Pour les dons et subventions, veuillez-vous référer à la [SOP mondiale relative aux dons et subventions](#) de LivaNova pour plus de détails sur la manière dont les demandes sont reçues, examinées et gérées.

Pour les parrainages commerciaux, veuillez consulter le guide de LivaNova sur [Comment sponsoriser un événement éducatif organisé par un tiers](#) pour plus de détails sur la façon de gérer ces types d'initiatives commerciales.

5.5. Fraude

Ce que cela signifie

La fraude est une utilisation abusive, une mauvaise application ou une tromperie délibérée pour obtenir un gain injuste ou illégal. Cela inclut les fausses déclarations, la falsification de documents, l'utilisation abusive des ressources ou des

actifs de la Société ou le blanchiment d'argent. Il peut s'agir d'un gain personnel direct ou indirect ou au profit d'une autre personne.

Pourquoi c'est important

La fraude est une infraction pénale. Cela peut entraîner des pertes financières pour LivaNova ainsi qu'une atteinte à sa réputation.

Comment nous procédons

Les individus ne doivent pas sciemment commettre, être partie prenante, être impliqués dans une fraude ou l'ignorer.

Chacun est responsable de la détection et de la prévention de la fraude. Si vous supervisez d'autres personnes, vous êtes responsable d'agir et de montrer l'exemple, de communiquer et de mettre en œuvre les exigences dans votre domaine de responsabilité et de garantir une tenue de registres transparente et précise, notamment en vérifiant les notes de frais, les demandes de paiement et les factures avant d'en approuver le paiement.

5.6. Conflits d'intérêts

Ce que cela signifie

Il y a conflit d'intérêts lorsque nos intérêts personnels passent avant, interfèrent, ou semblent interférer avec les intérêts de LivaNova. Un conflit d'intérêts (ou même l'apparence d'un conflit) pourrait compromettre notre objectivité ou notre capacité à prendre des décisions commerciales impartiales.

Pourquoi c'est important

La façon dont nous nous comportons dans nos relations d'affaires impacte sur notre réputation et la confiance que nous entretenons avec les parties prenantes. En décourageant et en évitant les conflits d'intérêts, nous envoyons un message clair sur notre engagement envers l'intégrité de LivaNova et notre détermination à faire ce qui est juste.

Parmi les autres activités frauduleuses, citons la surfacturation, la réclamation de dépenses qui n'ont jamais été engagées ou la falsification de demandes de remboursement, la fraude sur les comptes débiteurs et créditeurs (par ex., le fractionnement de factures pour éviter les seuils d'approbation, les entrées fictives de ventes et de remboursement, la manipulation des coordonnées de fournisseurs et la création de faux fournisseurs).

Des conflits potentiels peuvent survenir :

- *Si vous travaillez pour une partie externe qui fait (ou pourrait faire) des affaires avec LivaNova ou lui faire concurrence. Cela inclut le travail à quelque titre que ce soit, comme l'emploi, la consultation, le conseil, l'action en tant qu'agent, le fait d'être administrateur ou dirigeant et le bénévolat ;*
- *Si vous avez un emploi ou un travail secondaire qui entraîne une diminution de vos performances professionnelles ou a un impact sur vos tâches pour LivaNova ;*
- *Si vous ou un membre de votre famille possédez une participation ou un intérêt de contrôle important(e) dans une partie externe qui fait (ou pourrait faire) des affaires avec LivaNova ou lui faire concurrence ;*
- *Si vous embauchez un parent, un partenaire ou un ami proche en tant qu'employé, contractant ou consultant ;*

Si vous avez une influence sur l'évaluation des performances professionnelles ou la rémunération d'une personne qui est un parent ou avec laquelle vous entretenez une relation.

Comment nous procédons

Dans le cadre de notre travail quotidien, il peut arriver qu'un conflit ou qu'un conflit potentiel surgisse. Il est important de faire preuve de discernement pour éviter les situations où il pourrait y avoir, ou même sembler y avoir, un conflit d'intérêts. Parfois, nous ne serons pas en mesure d'éviter un conflit potentiel et, dans ce cas, il est important que nous divulguions tout conflit d'intérêts suspecté à notre responsable ou au département Éthique et Intégrité afin que nous puissions discuter ensemble de la manière dont il peut être géré de manière appropriée et transparente.

Si vous supervisez d'autres personnes, vous avez le devoir de prévenir et de détecter les conflits d'intérêts potentiels et, lorsqu'ils sont signalés et inévitables, de gérer tout conflit survenant dans votre domaine de responsabilité.

De nombreux conflits peuvent facilement être évités ou traités s'ils sont rapidement signalés et correctement gérés.

Veuillez-vous référer à la [SOP mondiale relative à l'examen et à la gestion des conflits d'intérêts](#) de LivaNova pour plus de détails sur la manière dont les conflits sont signalés, transmis et traités.

6.0 Formation et suivi

Les responsables doivent s'assurer que leurs employés connaissent, comprennent et respectent les exigences de la présente Politique. Les employés sont tenus de suivre en temps voulu toutes les formations requises concernant la présente Politique et les responsables sont tenus de s'en assurer. LivaNova effectue des contrôles ponctuels pour s'assurer du respect de la présente Politique.

7.0 Remontée

Toute dérogation ou exception à la présente Politique doit être soumise et approuvée par le Directeur du département Éthique et Intégrité (ou son délégué) avant d'être mise en œuvre.

8.0 Poser des questions ou signaler des préoccupations

Posez des questions et/ou signalez des préoccupations ou violations potentielles

- à votre responsable,
- à un cadre supérieur ou un membre de la direction,
- au département Éthique et Intégrité (contactez votre partenaire É&I ou envoyez un message à ethics@livanova.com),
- au service RH,
- au département Juridique, ou
- envoyez une lettre par courrier à :

À l'att. de : Chief Ethics and Integrity Officer
LivaNova PLC
20 Eastbourne Terrace
Londres



Health innovation that matters

W2 6LG
Royaume-Uni

Vous pouvez également signaler vos préoccupations directement à notre ligne d'éthique LivaNova gérée par un tiers :

- par téléphone : (800) 461-9330 (numéros locaux disponibles ici)
- sur le site Web : <https://ethicshelpline.livanova.com>

Les signalements de bonne foi seront traités avec discrétion, examinés conformément à la procédure d'enquête interne de LivaNova et des mesures correctives appropriées pourront être prises sur la base des conclusions de l'enquête.

9.0 Violations

Tout employé enfreignant ces politiques, procédures ou autres instructions écrites de la Société ou de tout responsable permettant ou ordonnant sciemment à un subordonné de le faire peut faire l'objet de mesures disciplinaires en conséquence, pouvant aller jusqu'au licenciement.

LivaNova a mis en place une politique stricte de protection contre les représailles. Les représailles, de quelque nature que ce soit, contre des personnes qui signalent une violation potentielle ne seront pas tolérées. Les exemples de représailles incluent, sans toutefois s'y limiter, la résiliation de contrat, la rétrogradation, le refus de promouvoir, la mutation (dans certaines circonstances) ou d'autres mesures défavorables qui décourageraient toute personne raisonnable de s'opposer ou de signaler une mauvaise conduite soupçonnée.

10.0 Annexes

Aucune.



Health innovation that matters

LivaNova PLC

Enregistré en Angleterre et au Pays de Galles

Immatriculation n° 09451374

20 Eastbourne Terrace

Londres W2 6LG,

Royaume-Uni

